



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

AFP

Question écrite n° 71083

## Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication au sujet des nouvelles difficultés que semble connaître l'agence France-Presse (AFP) pour élaborer son budget 2002. Le Gouvernement tardant à répondre à la demande de l'AFP relative au montant de l'abonnement souscrit par l'Etat, il souhaite connaître l'évaluation du Gouvernement concernant la situation de l'AFP.

## Texte de la réponse

La loi du 10 janvier 1957 qui fixe le statut de l'AFP impose à l'agence de présenter son budget en équilibre. Dans un contexte économique global assez difficile et incertain, le conseil d'administration de l'agence France Presse a ainsi adopté le budget 2002 le 29 novembre dernier. Le budget, en progression de 2,5 % par rapport au budget initial de 2001, s'élève à 253,22 millions d'euros (1,66 milliard de francs). Il s'appuie notamment sur une progression du chiffre d'affaires de plus de six millions d'euros, des redéploiements d'effectifs et la vente d'actifs non stratégiques : la société de fret Nolis et 49 % de la filiale AFX, agence d'information économique et financière. Dans cet exercice, les abonnements souscrits par l'Etat auprès de l'agence représentent, en 2002, 95,89 millions d'euros (629 MF), soit une progression de 2,61 % par rapport à la loi de finances initiale 2001 et de 1,52 % après intervention de la loi de finances rectificative 2001. Ce budget doit permettre à l'agence France Presse de poursuivre son développement, notamment dans les domaines de l'information économique, du multimédia et des services en anglais. L'Etat apporte donc son entier soutien à l'AFP dans sa stratégie de développement prenant en compte les profondes mutations qui affectent le marché mondial de l'information et la forte concurrence des autres agences de presse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71083

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7340

**Réponse publiée le :** 25 février 2002, page 1106